



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 16

No. FDS : 218139
V004.1

Rubson salle de bain saine antimoisissures

Révision: 17.12.2019

Date d'impression: 04.08.2022

Remplace la version du: 23.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Rubson salle de bain saine antimoisissures

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL FRANCE ADHESIVES

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée

Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient

Hypochlorite de sodium

Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires	EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Conseil de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux. P264 Se laver soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Nettoyant

Substances de base pour préparations:

Hypochlorite de sodium

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8 01-2119485498-19	1- < 5 %	Eye Irrit. 2 H319
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	231-668-3 01-2119488154-34	1- < 5 %	Aquatic Chronic 1 H410 Aquatic Acute 1 H400 Skin Corr. 1B H314 Met. Corr. 1 H290 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	205-535-5 01-2119966154-35	1- < 5 %	Skin Irrit. 2; Cutané(e) H315
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5 01-2119457892-27	1- < 3 %	Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1A H314 Eye Dam. 1 H318

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Rougeurs, inflammation.

En cas de contact avec les yeux : corrosif, peut causer des dommages oculaires irréversibles (perte de vision)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Attention! Ne pas utiliser avec des produits acides, car des gaz dangereux (chlore) peuvent se former.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Températures conseillées: entre - 5 °C et + 30 °C

Ne pas garder avec les acides dans le même lieu de stockage.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
hydroxyde de sodium 1310-73-2	0	2			
hydroxyde de sodium 1310-73-2 [SODIUM (HYDROXYDE DE)]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Eau douce		0,21 µg/l				
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Eau salée		0,042 µg/l				
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Usine de traitement des eaux usées.		4,69 mg/l				
hypochlorite de sodium 7681-52-9	oral				11,1 mg/kg		
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Eau (libérée par intermittence)		0,26 µg/l				
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Eau douce		0,1357 mg/l				
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Eau salée		0,01357 mg/l				
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Usine de traitement des eaux usées.		1,35 mg/l				
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Sédiments (eau douce)				1,5 mg/kg		
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Sédiments (eau salée)				0,15 mg/kg		
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Terre				0,22 mg/kg		
Sodium hydroxide 1310-73-2	Eau douce						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Eau salée						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Usine de traitement des eaux usées.						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Sédiments (eau douce)						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Sédiments (eau salée)						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Terre						
Sodium hydroxide 1310-73-2	Air						aucun danger identifié
Sodium hydroxide 1310-73-2	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
carbonate de sodium 497-19-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
carbonate de sodium 497-19-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		10 mg/m3	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		3,1 mg/m3	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		3,1 mg/m3	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,55 mg/m3	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1,55 mg/m3	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 %	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		3,1 mg/m3	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		3,1 mg/m3	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,55 mg/m3	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1,55 mg/m3	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,26 mg/kg	
hypochlorite de sodium 7681-52-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 %	
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		285 mg/m3	
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4060 mg/kg	
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		85 mg/m3	
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2440 mg/kg	
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		24 mg/kg	
Sodium hydroxide 1310-73-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	aucun danger identifié
Sodium hydroxide 1310-73-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	aucun danger identifié

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
temps de pénétration > 480 minutes

épaisseur > 0,1 mm

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons élaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide clair, faiblement visqueux jaune clair
Odeur	frais
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	12,5 - 13,3
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,10 - 1,12 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	LD50	8.830 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	> 2.500 mg/kg		Jugement d'experts
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LDLo	500 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	EPA 16 CFR 1500.40 (Method of testing toxic substances)
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	Corrosif			non spécifié
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		Kit de dosage Corrositex InVitro International	OECD Guideline 435 (In Vitro Membrane Barrier Test Method for Skin Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	irritant		lapins	non spécifié
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	Corrosif			non spécifié
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	equivalent or similar to OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	non sensibilisant	Test épicutané	homme	non spécifié

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		Test Ames
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	positive with metabolic activation	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	douteuse	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	Non cancérogène	oral : eau sanitaire	103-104 w daily in drinking water	rat	masculin/fém inin	equivalent or similar OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	NOAEL P >= 5 mg/kg NOAEL F1 >= 5 mg/kg	étude sur une génération	oral : gavage	rat	OECD Guideline 415 (One- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	NOAEL 50 - 57 mg/kg	oral : eau sanitaire	90 d daily	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité**Toxicité (Poisson):**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	LC50	0,062 - 0,095 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	LC50	172 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LC50	45,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	200 - 227 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	EC50	0,035 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	EC50	> 240 mg/l	24 h	Daphnia magna	non spécifié
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC50	40,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	137 mg/l	5 Jours	Nitzschia sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	EC50	0,036 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	NOEC	0,005 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	EC50	51 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	EC0	29 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	CE50	300 mg/l	30 mn		non spécifié
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	EC50	563 mg/l	3 h	activated sludge, domestic	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	EC0	9,050 mg/l	30 mn		non spécifié
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC0	> 100 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	facilement biodégradable	aérobie	91 - 94 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	-3,42	20 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	-0,27		non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Carbonate de sodium 497-19-8	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

200129

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	3082
RID	3082
ADN	3082
IMDG	3082
IATA	3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hypochlorite de sodium)
RID	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hypochlorite de sodium)
ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hypochlorite de sodium)
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sodium hypochlorite)
IATA	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Sodium hypochlorite)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	9
RID	9
ADN	9
IMDG	9
IATA	9

14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel:
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

Les classifications de transport énoncées dans ce chapitre sont valables en général pour les marchandises emballées et en vrac. Pour les emballages présentant un volume net maximal de substances liquides de 5 l ou un poids net maximal de matières solides de 5 kg par emballage individuel ou intérieur, les exceptions DS 375 (ADR), 197 (IATA), 969 (IMDG) peuvent être appliquées, suite à quoi la classification de transport pour la marchandise emballée peut diverger.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC 0,00 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Liste des composants selon la directive Détergence.

Eau
Carbonate de sodium
Hypochlorite de sodium
Chlorure de sodium
sulfate de sodium et d'octyle
Hydroxyde de sodium
Alcool gras ether sulfate de Na C12-14 2+2,35EO
Silicate de sodium
Perfume remainder
cineole
p-mentha-1,4(8)-diène
Dipentène

acétate de 3,5,5-triméthylhexyle
Polysiloxane diméthylque
Cineol-1,4
pin-2(3)-ène
hydrogénocarbonate de sodium
3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène
p-Cymene
camphene
p-menth-1-ène-8-ol
pin-2(10)-ène
[1S-(1 α ,3 α ,4 α ,8 α)]-décahydro-4,8,8-triméthyl-9-méthylène-1,4-méthanoazulène
Acide sorbique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4510

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés